

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (salle du 3^{ème} âge),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **20**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **23**

o Pour : **23**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, BERTHOLON Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY Fr.-Régis a donné pouvoir à M. MOUNIER Lucien.
Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre.
M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

Date de convocation :

Le 28 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 28 septembre 2022

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité de procéder à une décision modificative sur l'exercice comptable 2022 du budget général afin de prendre en compte plusieurs ajustements budgétaires omis ou non connus lors de la préparation des budgets 2022 : dotation de solidarité, FPIC, travaux piste athlétisme à Dunières, extension bâtiment Linamar à Montfaucon...

DELIBERATION N° :
DC/2022-03-10/07

OBJET DE LA SEANCE :
Décision modificative 1

Budget général

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide les modifications suivantes en section de fonctionnement et en section d'investissement pour le budget général de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2022 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de Fonctionnement				
D-739223 Fonds de péréquations intercommunal (FPIC)	4 538,00 €	- €	- €	- €
D-739212 Dotation de solidarité communale (DSC)	8 230,00 €	- €	- €	- €
Total chapitre 014	12 768,00 €	- €	- €	- €
D-023 Virement à la section d'investissement (OO entre sections)	- €	12 768,00 €	- €	- €
Total chapitre 023	- €	12 768,00 €	- €	- €
TOTAL Fonctionnement		- €		- €

AR Prefecture

043-244300307-20221003-DC2022031007-DE
Reçu le 14/10/2022
Publié le 14/10/2022

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'Investissement				
R-10226 Taxe d'aménagement	- €	- €	- €	5 000,00 €
Total chapitre 10	- €	- €	- €	5 000,00 €
R-1312 Subventions Région (Linamar)				100 000,00 €
R-1313 Subventions Département (Linamar)				50 000,00 €
R-1322 Subventions Etat (Piste athlé)				117 481,00 €
R-1341 Subventions Région (Piste athlé)				134 000,00 €
Total chapitre 13				401 481,00 €
R-16 Emprunts ou dettes assimilées	- €		- €	1 998 395,00 €
Total chapitre 16	- €	- €	- €	1 998 395,00 €
D-2138 Autres constructions (piste athlétisme Dunières)	- €	1 117 644,00 €	- €	- €
Total chapitre 21	- €	1 117 644,00 €	- €	- €
D-2313 (F93 S8 opé 22) Construction (extension LINAMAR)	- €	1 300 000,00 €	- €	- €
Total chapitre 23	- €	1 300 000,00 €	- €	- €
R-021 Virement de la section de fonctionnement (OO entre sections)	- €	- €	- €	12 768,00 €
Total chapitre 021	- €	- €	- €	12 768,00 €
TOTAL Investissement		2 417 644,00 €		2 417 644,00 €

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221003-DC2022031007-DE
Reçu le 14/10/2022
Publié le 14/10/2022

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le